

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

***COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 septembre 2015***

L'an deux mille quinze et le onze septembre, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

Présents : Mmes et MM. THOREL Gilles, JAKUBOWSKI Chantal, MOREL Guillaume, BOUCHEZ Christèle, POTTIEZ Bruno, LOOSEN Chantal, COQUEMPOT Bruno, AGEORGES Benoit, SOHIER Isabelle, MESER Delphine, CAMUS Lydie, PRUVOST Francis, ALBA Jocelyne et BLANQUART Alain

Absents représentés : DERAEDT Didier par THOREL Gilles

Secrétaire de séance : BOUCHEZ Christel

Lecture du compte rendu de la réunion précédente

N'appelle aucune observation

Remerciements

- De la famille LE GOHEBEL pour le décès de M. LE GOHEBEL Franck
- De la famille LEROY pour le décès de M. LEROY Yves
- De l'APEI les Papillons Blancs pour la subvention accordée
- De la famille BLANQUART pour le prêt de la salle

Ad' AP

Pour l'aménagement des lieux publics aux personnes à mobilité réduite, le dossier est à rendre pour le 27 septembre 2015 à la Préfecture, la commune dispose de 3 ans pour faire les travaux. Tous les bâtiments sont de catégorie 5 car ne reçoivent pas plus de 200 personnes. De ce fait ce sera la Mairie qui accordera la validité de la conformité. Le Conseil Municipal doit voter le prévisionnel du budget pour chaque bâtiment recevant du public.

- Mairie : bâtiment accessible donc aux normes. Il manque seulement un panneau indiquant aux personnes d'entrer par la salle des mariages. Le reste a été fait. Budget : 11 631€ en 2015.
- Ecole : la rampe d'accès a été créée lors des travaux d'extension de l'école, des nouvelles portes ont également été installées. Les travaux restant à faire sont : les trottoirs, la signalisation, le parking et l'aménagement des toilettes des Maîtres. Budget : 27 201€, achèvement en 2016.
- Eglise : l'entrée se fera par la grande porte. Il y a problème lors de funérailles pour l'accès au chœur de l'église qui se fait par une marche, il faut donc prévoir une rampe

mobile, et une signalisation pour la sortie. Pour l'extérieur : l'accès aux tombes doit-il être goudronné ? Budget : 4 590€, achèvement en 2016.

- Bibliothèque / caté : pour la salle de caté il est prévu une rampe avec un palier et un garde-corps. Pour la bibliothèque, il est prévu une rampe avec palier et des toilettes intérieures. Pourquoi ne pas en profiter pour d'éventuels travaux d'aménagement ? Budget : 7 750€, achèvement en 2018.
 - Buvette du foot : il a été prévu une rampe avec palier qui englobe la porte et une 2^{ème} rampe qui descend vers le terrain. Le wc est opérationnel. Budget : 3 150€, achèvement en 2016.
 - Salle polyvalente : il manque la signalisation sur les portes, une tablette au niveau du bar, wc adapté. Récupération des vestiaires de foot pour agrandissement ? Budget : 4090€ (prix des travaux sans les travaux des vestiaires), achèvement en 2017.
- Total du prévisionnel : 58 412€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

Travaux en cours

- Extension école : M. le Maire informe les membres présents de l'arrêt du chantier depuis le mercredi 9 septembre suite à la visite de l'inspection du travail.
- Rue de la Motte du Moulin : la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 10 septembre pour procéder à l'ouverture des enveloppes. L'analyse des offres se fait par l'entreprise Réselvia. Le prix est en dessous des 288 000€ annoncés. Les travaux débuteront semaine 40/41 (semaines préparatoires).
- Eglise : l'architecte en charge du dossier Mme THOMAS s'est rendue sur place la veille de la réunion. La Mairie est en attente du dossier d'appel d'offres.
- Buvette : les WC sont opérationnels, la peinture a été refaite et un réfrigérateur a été acheté.

Transfert de la compétence assainissement de la commune de Wizernes

Par délibération en date du 30 mars 2015, la commune de Wizernes a sollicité la CASO pour assumer en ses lieux et place, à compter du 1^{er} janvier 2016, la compétence assainissement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif). Ce transfert de compétence est subordonné à une procédure de modification statutaire pour admettre la commune de Wizernes dans la liste des communes assainies par la CASO. Il convient donc de préciser la compétence de la CASO en ce domaine en procédant à la modification de plusieurs alinéas. Il convient d'y inclure, en plus la commune de Wizernes. Il est précisé qu'en cas d'accord sur cette modification, la commune de Wizernes, mette à disposition de la CASO, conformément à l'article L5211-5 du CGCT, l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés. Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

PCET PLUi – Avis des communes concernant le développement éolien sur le territoire communautaire

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur sa position concernant d'éventuels projets d'implantations de parc éoliens sur son territoire communal. M. le Maire informe que les communes d'Helfaut et Moringhem ont été prospectés, que la première serait intéressée et la deuxième potentiellement favorable pour un. Il est demandé au Conseil Municipal de remplir le questionnaire joint au compte rendu.

Modification statutaire – Prise de compétence voirie d'intérêt communautaire

Lors de sa réunion du 11 décembre 2014 le conseil de communauté a adopté le principe de la réalisation de la voirie de désenclavement de la gare de St Omer et a opté pour le trajet prolongeant l'avenue des Frais Fonds et la rue Rembrandt à Longuenesse, traversant les pâtures des Madeleines, franchissant la Haute Meldyck et le Canal de Neuffossé pour déboucher sur l'avenue de l'Europe via le secteur du Malixoff. Il est proposé de solliciter de Mme le Préfet du Pas de Calais, un arrêté portant modification des statuts de la CASO, afin d'obtenir la compétence « voirie d'intérêt communautaire ». Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

Fixation du nombre de sièges du conseil communautaire de la CASO suite à l'adhésion de la commune de Racquinghem – Répartition entre les communes membres

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2014, la commune de Racquinghem a sollicité son retrait de la Communauté du Pays d'Aire au profit d'une adhésion à la CASO. Par délibération concordante de la CASO et de la CCPA, toutes les communes membres des deux EPCI ont été invitées à se prononcer. L'intégration de la commune de Racquinghem dans le périmètre de la CASO a ainsi été approuvée. En cas d'extension de périmètre d'un EPCI par l'intégration d'une ou plusieurs communes, il est procédé à la détermination du nombre et à la répartition des sièges des conseillers communautaires dans les conditions prévues à l'article L 5211-6-1 du CGCT et établis comme suit :

Arques	9
Bayenghem les Eperlecques	1
Blendecques	4
Campagne lez Wardrecques	1
Clairmarais	1
Eperlecques	3
Hallines	1
Helfaut	2
Houlle	1
Longuenesse	10
Mentque Norbecourt	1
Moringhem	1
Moulle	1
Nordausques	1
Nort leulinghem	1
Racquinghem	2
St Martin au Laërt	3
St Omer	13
Salperwick	1
Serques	1
Tatinghem	2
Tilques	1
Tournehem sur la Hem	2
Wardrecques	1
Wizernes	3
Zouafques	1

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

Compte rendu annuel technique et financier de la CASO

Un mail comportant le lien vers les rapports annuels techniques et financiers des services gérés par la CASO a été envoyé à chaque conseiller au préalable de la réunion. Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux rapports suivants :

- Compte rendu annuel technique et financier portant sur l'exploitation des Aires d'accueil des Gens du voyage d'Arques – Blendecques et Longuenesse et de l'Aire de Grand passage de Saint-Omer – 2014
- Compte rendu annuel technique et financier portant sur la gestion de l'Office de Tourisme de Pôle – 2014
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers – 2014
- Compte rendu annuel technique et financier portant sur l'exploitation technique et commerciale du réseau de couverture des zones d'ombre ADSL de la CASO – 2014
- Compte rendu annuel technique et financier portant sur la gestion et l'animation de la pépinière d'entreprises – 2014
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable des communes de Campagne lez Wardrecques et Wardrecques - 2014
- Compte rendu annuel technique et financier portant sur la gestion du Complexe Culturel Daniel Balavoine pour la saison 2013/2014
- Compte rendu annuel technique et financier portant sur la gestion d'une fourrière refuge pour animaux – 2014
- Service public d'assainissement non collectif – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – 2014
- Délégation de service public pour l'exploitation de la Maison du marais – Compte rendu technique et financier – 2014
- Délégation de service public pour l'exploitation d'un complexe sportif, culturel et évènementiel – Compte rendu technique et financier – 2014
- Contrat de partenariat public/privé pour la réalisation d'un centre aquatique et d'une salle de spectacle/congrès – Compte rendu technique et financier – 2014
- Service d'assainissement des communes de Campagne lez Wardrecques et Wardrecques – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – 2014
- Transports urbains – Convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains collectifs – Compte rendu technique et financier – Année 2 d'exploitation (2013/2014)

DIVERS

- La Mairie a reçu une offre pour l'acquisition d'un terrain communal (situé aux anciennes Friches Gilson), d'une surface de 5 648m². L'offre d'acquisition qui résulte de l'étude de faisabilité effectuée par l'aménageur s'élève au prix de 28 240€ net vendeur pour 10 parcelles constructibles. Soit 5€ le m². L'aménageur propose également à la commune de rester propriétaire d'une parcelle lors du découpage cadastral, ainsi, une fois les travaux d'aménagement réalisés, la commune pourra vendre ce terrain borné viabilisé environ 50 000€. Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable.
- La commune est aussi propriétaire d'un terrain de 407m² situé également aux anciennes Friches Gilson. Ce terrain est en zone constructible mais sa position dans un virage d'une route départementale fait qu'aucune construction en hauteur ne peut y

être faite. Le propriétaire voisin de ce terrain a fait une offre à 1€ le m² pour l'acquisition de ce terrain. Après renseignement auprès du service juridique, il s'avère qu'il est illégal pour la commune de vendre un terrain constructible à ce tarif. Cela correspond à une aide économique illégale. Le Maire propose donc à l'ensemble du Conseil Municipal de rester propriétaire de ce terrain et d'en faire un espace vert communal. Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

- M. le Maire a reçu M. Bruggeman, directeur de l'APRT (Association Promotion et Reconnaissance par le Travail) qui lui propose les services de personnel en réinsertion ou en chantier école au tarif de 5€ de l'heure. Les équipes sont capables d'effectuer divers travaux en maçonnerie. M. le Maire propose de demander un devis pour l'abri des familles du nouveau cimetière communal de la rue Baude. Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.
- Plusieurs opérations budgétaires sont nécessaires au budget :
 - Une différence dans les remboursements d'emprunts de 15.24€
Chapitre 16 / article 1641 : + 20€
Chapitre 21 / article 21534 : - 20€
 - Il manque de l'argent pour payer des frais d'études
Chapitre 20 / article 2031 : + 8 000€
Chapitre 23 / article 2313 : - 8 000€
 - Opérations budgétaire d'ordre patrimonial (aucune incidence sur le budget)
Chapitre 041 : + 8 753.52€
Chapitre 041 : + 49 948.15€

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

- Dans le cadre de la réflexion menée à l'échelle de l'intercommunalité sur l'opportunité d'un rapprochement volontaire des communes afin de constituer une ou plusieurs communes nouvelles, une mission d'assistance administrative, juridique et financière a été confiée au Cabinet Acti public. Une réunion à laquelle sont invités les conseils municipaux aura lieu le mardi 22 septembre 2015 à 19h00 à la Salle des Fêtes Place Cotillon Belin à St Martin au Laërt.
- La commission Urbanisme pour la charte de la commune nouvelle prévue le 22 septembre est reportée au 6 octobre à Campagne-lez-Wardrecques.
- La remise des prix pour le concours des maisons fleuries, prévue le 25 septembre est reportée au 30 septembre. Tous les conseillers sont invités à y assister.
- Une conseillère municipale demande s'il serait possible d'installer un abri de bus à l'arrêt de la rue du Smetz. La question sera posée au service concernée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Christel BOUCHEZ

Gilles THOREL